

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°2024/

084

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONTRAT DE LOCATION
VILLE/RGSL – LOT 12 DU CENTRE COMMERCIAL DU POLDER
AVENANT 1

3. 5 - Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu Budget Primitif **2024** de la Commune voté **11 avril 2024**,

Vu l'inscription à l'Article **752.3254** du Budget,

Vu la **délibération municipale n°2024/024 du 21 février 2024**, relative au contrat de location entre la Ville et la **Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs (RGESL)** pour le lot 12 de la copropriété « Centre commercial du Polder »,

Considérant la nécessité pour la **RGESL** de prolonger ledit contrat pour pouvoir continuer d'exercer ses activités,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer un avenant au contrat de location avec la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs, afin de prolonger la mise à disposition du lot 12 de la copropriété « Centre Commercial du Polder ».

Article 2 : Le contrat de location est prolongé dans les mêmes conditions que le contrat initial jusqu'au 31 août 2024, moyennant un loyer mensuel de 2600 €, fluides non compris.

Article 3 : Les recettes seront imputées à l'Article **752.3254** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville,
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque,
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **26 JUIN 2024**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **26 JUIN 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

26 JUIN 2024